

223C2084
FR0013176526-FS0975

19 décembre 2023

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

VALEO
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2023, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 14 décembre 2023 :

- la société par actions simplifiée Groupe Industriel Marcel Dassault¹ (ci-après « GIMD ») (9 rond-point des Champs-Élysées Marcel Dassault, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, par suite d'une cession d'actions VALEO hors marché, le seuil de 5% du capital de la société VALEO et ne plus détenir aucune action de cette société ;
- la société anonyme de droit belge SITAM Belgique¹ (Avenue des Arts, 41, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, par suite d'une acquisition d'actions VALEO hors marché, le seuil de 5% du capital de la société VALEO et détenir 13 083 494 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 5,35% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société².

¹ Contrôlée par la famille Dassault.

² Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 263 855 390 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.